



Centre de Ressources Commun des Centres Départementaux de Gestion

Délibération 03/2024

Convention de participation au centre de ressources commun

Séance du 21 février 2024

Nombre d'administrateur en exercice : 12

Par suite d'une convocation en date du 1er février 2024, le conseil d'administration du centre de ressources commun des centres départementaux de gestion s'est réuni sous la présidence de Romuald Roicomte, président du centre de gestion du Territoire de Belfort, en salle « les bressanes », 6 boulevard perpreuil à BEAUNE (21200).

Étaient présents :

- Christian Hirsch, Président du centre de gestion du Doubs, porteur d'un pouvoir de Martine Voidey excusée pour la circonstance ;
- Pierre Comtoz, administrateur titulaire (CDG25) ;
- Marie Christine Amiot, Présidente du centre de gestion de la Nièvre ;
- Agnès Devoucoux, Administratrice titulaire (CDG58) ;
- Eliane Desabre, Administratrice Titulaire (CDG58) ;
- Michel Désiré, Président du centre de gestion de Haute-Saône ;
- Michel Calloch, Administrateur titulaire (CDG70) ;
- Ludovic Ballester, Administrateur titulaire (CDG70) ; .

- Romuald Roicomte, Président du centre de gestion du Territoire de Belfort ;
Christine Bainier, Administratrice titulaire (CDG90) ;
- Hervé Frachisse, Administrateur suppléant (CDG90) remplaçant le titulaire,
Jean Luc Anderhueber, excusé pour la circonstance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 15 des statuts du 3 juillet 2023.

Assistaient :

- Michael Thomas, Directeur du centre de gestion du Doubs
- Grégoire Monier, Directrice du centre de gestion de la Nièvre
- Carole Tary, Directrice du centre de gestion de Haute-Saône
- Dimitri Rhodes, Directeur du centre de gestion du Territoire de Belfort

Dispositif

Romuald Roicomte présente un modèle de convention de participation au centre de ressources sur lequel il demande aux administrateurs de se prononcer.

La participation au centre de ressources ne nécessite pas d'y adhérer. Un centre peut donc conventionner sur une ou plusieurs compétences sans autre obligation que la réciprocité dans un autre domaine et l'acquiescement d'une éventuelle contribution.

La mise en place de cette mécanique nécessite toutefois une convention particulière, dont un modèle a été soumis à la sagacité des administrateurs avec le courrier de convocation.

On notera entre autres :

- la notion de « tarifs » qui impliquera pour le conseil d'administration l'obligation de les voter ;
- la mise à disposition des personnels et moyens nécessaires, le cas échéant, à l'exercice de la compétence par le centre de ressources ;
- l'état des lieux préalable à tout transfert ;
- l'absence de contraintes pour entrer ou sortir du centre de ressources, sous réserve d'une date d'effet de la sortie toujours égale au 1er janvier de l'année n+1.

Romuald Roicomte insiste particulièrement sur cette souplesse du « participer sans adhérer » : un mécanisme susceptible de valoir l'attention des autres centres de gestion, d'autant qu'il n'est bridé par aucune considération géographique.

Si le modèle de convention n'appelle aucun commentaire, il ouvre toutefois la question de la communication de cette information.

Sur ce point particulier, les administrateurs décident de procéder à une campagne d'information sur les activités et le développement du centre de ressources auprès de tous les centres de gestion de France, sans passer par la Fédération Nationale des Centres de Gestion.

Ludovic Ballester estime quant à lui qu'il convient de ne pas en faire trop tant que le dispositif n'est pas rodé.

Pour autant, fait remarquer Marie Christine Amiot, cela n'interdit pas de procéder à une communication simple qui équivaut à un « faire-part de naissance » en quelque sorte, avec présentation des outils mis en place

Décision(s)

À l'unanimité des présents, le conseil d'administration du centre de ressources commun décide d'adopter le modèle de convention de participation au centre de ressources commun tel que présenté.

Il décide également de procéder à une campagne d'information sur les activités et le développement du centre de ressources auprès de tous les centres de gestion de France, sans passer par la Fédération Nationale des Centres de Gestion.

Fait à Belfort, le 4 mars 2024

Le Président

Romuald Reicoste

